Simon Vazerac

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1632

Né à Bagnols-sur-Cèze (Gard), le 1613

Mort à Poligny (Jura), le 18 juin 1682

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir:

Biatterel. III, 373-374 notice

Bougerel, I, 286

Adry, VI, 28

Le Père Simon Vazerac

Listes des Assemblées

Simon Vazérat ou Vazerac (Il signait : Vazerac)

1641 N. D. de Grâces en Forez Voix Active

1644 Frontignan

1648 Joyeuse

1651 N. D. de Grâces en forez

1654 Nevers

1658 Limoges

1661 Joyeuse

1663 Frontignan

1666 "

1669 Avignon

1672 "

1675 " séminaire

1678 Amiens

1681 Montmorency

Des visites d'Avignon

Vazerat ou Vazerac de Bagnols (Var). Arrivé à Avignon en janvier 1667, est allé ensuite prêcher le Carême d'un petit lieu près de Bagnols.
Il est un des Pères Missionnaires à Noves en janvier 1669
Le 22 Nov 1669 il va prêcher la mission à Graveson (B^ches du Rhône) et Rognonas (B^ches du Rhône) jusqu'au 8 janvier 1670

Bougerel Tome I p. 286 Nous lisons sur cette page :
Simon Vazerac en titre
et la page reste blanche. Serait-il vraiment auteur ?

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire, T. VI. p. 28. (Bibl. Nle, fonds fr. N 25.686) =

Simon Vazerac, né à Bagnols, diocèse d'Uzès en 1613. Il fut reçu en 1632 et fait prêtre en 1638. Il professa 5 ans les humanités à Montbrison. Il fut curé à Joyeuse. Il prêcha pendant qqs années dans le Limousin sous le Père Lejeune et ensuite à Avignon où il fit le plus de séjour. Une lettre du Conseil du 7 septembre 1678 défend à ce Père sous peine de désobéissance et même d'exclusion de débiter ses livres imprimés à Douai sur les matières de la grâce et autres matières de morale. Nous ignorons ce qu'étaient ces livres.

Dans une lettre au Conseil du 7 septembre 1679, ce Père rend raison d'une lettre qu'il avait adressée au P. de la Chaise. A travers ses phrases louches et son style confus et embarrassé, on apprend qu'on l'avait accusé au sujet de qqs propositions qu'il avait avancées sur les dispositions nécessaires dans le sacrement de Pénitence ; qu'à cette occasion, il avait écrit en Cour, où il voulait se faire une protection de la Reine, voulant à cet effet lui dédier un Traité de dévotion à la Ste Vierge. (C'est ainsi qu'il s'exprime) ; que le Père Annat, ayant reçu des plaintes contre lui, avait écrit à M. de Montpellier, dans le diocèse duquel il était alors, pour l'engager à condamner des propositions horribles contre la Ste Vierge, qu'on lui prêtait ; mais que l'évêque, ayant reconnu son innocence, le garda dans son diocèse où il continua à prêcher et à confesser. Il ajoute que, étant à Avignon, on le déféra à l'Inquisiteur comme hérétique ; mais que ses écrits ayant été examinés, l'inquisiteur les trouva si solides et si utiles qu'il lui offrit de les approuver s'il voulait les faire imprimer. Fides penes authorem.

(Notes d'après Batterel)

M. M. 607, 1r catalogue, N. 979 =

Simon Vassera (sic), entré en 1632, prêtre en 1638, mort en 1682.

Nécrologe =

Le Père Simon Vazerat, décédé à Poligny le 18 juin 1682, dans le travail de la Mission.

Batterel : t. III, p. 373-374

Douai)

XLV. — Le Père Simon Vazera,

Entré en 1632, mort en 1682.

Le Père Simon Vazera (1), reçu en 1632 (2), prêtre en 1638, est mort à Poligny en 1682, le 18 juin, dans le travail d'une mission (3).

Après cinq ans d'humanités qu'il professa à Montbrison, il fut curé à Joyeuse, prêcha quelques années dans le Limousin sous le Père Le Jeune, ensuite plus longtemps à Avignon, où il a fait le plus de séjour. Il était de Bagnols, au diocèse d'Uzès, né en 1613 (4).

Il ne m'est connu pour auteur que par les registres du conseil, où je trouve :

« Du 4 septembre 1678, nous défendons au Père Simon Vazerat, sous peine de désobéissance et même d'exclusion, de débiter désormais ses livres de vers imprimés à Douai, où il est parlé des matières de la grâce et d'autres sujets de morale. »

Du 7 septembre 1679. Il écrit d'Amiens une lettre au conseil pour lui rendre raison pourquoi il a écrit au Père de La Chaise, et sa lettre est d'un style si confus, si embarrassé de parenthèses, si plein de sens louche, que, s'il n'y a pas plus de goût dans sa poésie que dans sa prose, ce n'était pas la peine de s'en inquiéter. Or, ce que j'entrevois à travers cette obscurité, c'est qu'on avait voulu lui faire des affaires au sujet de quelques propositions qu'il

(1) Il signe Vazérac dans ses lettres.

(2) *Catalogue universel.*

(3) *Nécrologe.*

(4) *Visite d'Avignon de 1674.*

Adry

avait débitées touchant les dispositions requises dans le sacrement de Pénitence ; qu'il avait écrit en cour pour se faire une protection de la reine, Marie-Thérèse d'Autriche, à qui il désirait, à cette fin, présenter un *Traité de la dévotion à la Sainte Vierge*, ou, comme il dit, DE la Sainte Vierge. « *Car*, ajoute-t-il, *le feu P. Annat, ayant reçu des calomnies qu'on lui avait adressées contre lui sans sujet, avait écrit plusieurs lettres à M. de Montpellier*, (dans le diocèse duquel il était alors) *pour le presser de le condamner, calomnies horribles consistant en des blasphèmes contre la Vierge, qui auraient mérité le feu. Le prélat l'interrogea, et, sur ses désaveux, l'ayant reconnu innocent, le garda dans son diocèse, où il le fit, à l'ordinaire, prêcher et confesser.* »

Il raconte encore qu'une autre fois, demeurant à Avignon, il fut déféré comme hérétique à l'Inquisition ; mais que ses écrits y ayant été examinés sur le point qui faisait le sujet de la délation, l'inquisiteur les trouva si solides et si utiles, qu'il lui dit que, s'il voulait les faire imprimer, il était prêt à les approuver.

M.M. 607,

Nécrolo

Notes mss. de l'abbé Deghilage = (Voir dossier Douai

Arrivé de France le 10 oct. 1677, sorti le 20 juin 1678 (livre historique de Douai)